

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME (CA-01-282)

À sa séance du 12 septembre 2011, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-282.92 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

Ce règlement est entré en vigueur le 3 octobre 2011, date de la délivrance par la greffière adjointe de la Ville des certificats de conformité au Plan d'urbanisme, le tout conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal.

Des renseignements concernant ce règlement peuvent être obtenus en communiquant avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant le dossier 1114400018.

Montréal, le 8 octobre 2011

Le secrétaire de l'arrondissement de Ville-Marie
M^e Domenico Zambito